

Compte rendu du Conseil Municipal du 18 janvier 2018

Le Conseil Municipal de Saint-Georges-d'Aurac s'est réuni le jeudi 18 janvier 2018 à 20h00, sous la présidence de Monsieur Alain GARNIER, Maire.

- 1) **Délibération** : achat cadenas type Deny 159 pour ouvrages du réseau d'eau potable : par mesure de sécurité, il est nécessaire de mettre ce type de cadenas sur 6 ouvrages (3 captages + 1 répartiteur + 2 réservoirs). Devis de 200 €/cadenas + 44 € pour un jeu de clés : soit 1244 €. Adoptée à l'unanimité.
- 2) **Délibération : demande de DETR 2018 :**
 - a) **Projet 1 : Aménagement du bourg (2^{ème} tranche) : travaux de voirie côté gauche et côté droit le long de la RN 102 et fouilles pour enfouissement des réseaux secs ;**
 - b) **Projet 2 : Projet Voirie ;**
 - c) **Projet 3 : Projet ACTES (Aide au ConTrôle de légalité dématérialisé).**Le Conseil, à l'unanimité, autorise M. le Maire à déposer la demande DETR 2018 pour ces 3 projets.
- 3) **Délibération** : convention d'occupation du domaine public routier national relative aux travaux d'aménagement de la RN 102 en traversée d'agglomération du PR 58+200 au PR 58+990 : Adoptée à l'unanimité.
- 4) **Délibération pour l'adhésion à l'AMRF (Association des Maires Ruraux de France) :** renouvellement de l'adhésion, pour la somme de 90 € : Adoptée à l'unanimité.
- 5) **Délibération** : demande de subvention pour les élèves de l'école publique de Chavaniac-Lafayette résidants sur la commune de Saint Georges d'Aurac pour la classe découverte du 28 mai au 1^{er} juin 2018 : subvention de 10 €/jour/élève adoptée à l'unanimité.
- 6) **Délibération** : **Financement piscine (entrée) :** L'activité piscine étant au programme pédagogique, et donc à caractère obligatoire, les familles ne doivent rien payer. L'APE fait donc appel à la municipalité pour financer le reste dû des entrées à la piscine. Adoptée à l'unanimité pour l'année scolaire 2017-2018.
Pour les années prochaines, l'APE se propose de prendre à sa charge le coût du maître nageur, et la collectivité prendra en charge la totalité des frais des entrées à la piscine.
- 7) **Repas des Aînés :** La date est arrêtée au dimanche 11 février à midi au restaurant « Les tilleuls ».
- 8) **Wifi 43 :** M. le Maire doit recontacter la personne en charge de ce sujet au service départemental, pour une visite sur place pour nous conseiller sur l'éventuelle implantation de bornes.